

Tarifs pension – Apprentissage – Employeur public – 2025/2026

Adhésion à l'association (À payer à l'inscription)	20 €	20 €
	REPAS (Déjeuner et Dîner)	NUITEE (Petit-déjeuner inclus)
Tarif	7 €	14 €
Pas de participation de la part de l'employeur		

Tarifs pension – Apprentissage – Employeur privé – 2025/2026

Adhésion à l'association (À payer à l'inscription)	20 €	20 €
	REPAS (Déjeuner et Dîner)	NUITEE (Petit-déjeuner inclus)
Tarif	4 €	8 €
Une prise en charge OPCO de 3€ par repas et de 6€ par nuitée est déduite du tarif initial		

Frais de fonctionnement de la MFR et paiement de la pension

En apprentissage, le coût pédagogique est entièrement pris en charge par l'employeur ou par l'OPCO (OPérateur de COmpétences) dont il dépend.

La facturation est établie au mois, au réel, avec un prélèvement le 10 du mois suivant.

La MFR est une association de familles à but non lucratif. Elle est gérée par des administrateurs bénévoles.

L'équipe qui assure le fonctionnement de la MFR est rémunérée par l'association.